

Info

Rechercher une actualité...



Accueil Info Info en continu À Carnac, 39 menhirs détruits pour construire un magasin de bricolage : que s'est-il passé ?

Mardi 06 juin 2023 21:30



À Carnac, 39 menhirs détruits pour construire un magasin de bricolage : que s'est-il passé ?

Newsletter maville

Abonnez-vous à la newsletter - Vannes

Votre e-mail

Je m'inscris

Votre e-mail, avec votre consentement, est utilisé par la société Additi Multimedia pour recevoir les newsletters sélectionnées. En savoir plus

Exprimez-vous !

Sondage. Quelle est la destination de vacances de vos rêves ?

L'info en continu

Audilab Vannes : le conseil la...

14/06/23 - 11:04

Deux bus se percutent dans les...

14/06/23 - 10:16

Quelles solutions à la pénurie...

14/06/23 - 08:33

ENTRETIEN. « C'est aux...

14/06/23 - 08:30

L'opération Tous à la ferme...

14/06/23 - 08:20

Toute l'info en continu



Le site de la zone de Montauban, aujourd'hui. © Ouest France

À Carnac (Morbihan), une enseigne de bricolage sort de terre... sur un site qui hébergeait des menhirs, identifiés par la Drac (Direction régionale des affaires culturelles). Le permis de construire avait pourtant été accordé. Que s'est-il passé ?

« Yves Coppens doit se retourner dans sa tombe... » L'alerte est venue vendredi 2 juin 2023 de Christian Obeltz. Ce Carnacois fait allusion au paléontologue breton, célèbre notamment pour sa découverte du fossile de Lucy, dans un billet publié sur le site de l'association Sites et monuments, qui vise « à défendre le patrimoine naturel et bâti ».

Ce chercheur sur les populations néolithiques, également correspondant pour la Direction régionale des affaires culturelles (Drac) et collaborateur du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) de Nantes, évoque le fait que « plusieurs aménagements brutaux ont été réalisés, cet hiver et au printemps, aux abords des alignements de menhirs de Carnac, dénaturant ce site mondialement connu ».

Conséquence : « La destruction des 39 menhirs du chemin de Montauban, s'indigne-t-il. C'est totalement illégal ! » Un permis de construire a en effet été délivré le 26 août 2022 par la mairie de Carnac (Morbihan) à la SAS Au marché des Druides, pour la construction d'un magasin Mr Bricolage, au sud de la Zone d'activités de Montauban. Les constructions sont en cours et le bâtiment est en train de sortir de terre.

Infos les + lues

Infos les + commentées

N°1 Saint-Avé. Une bagarre éclate entre des jeunes devant...

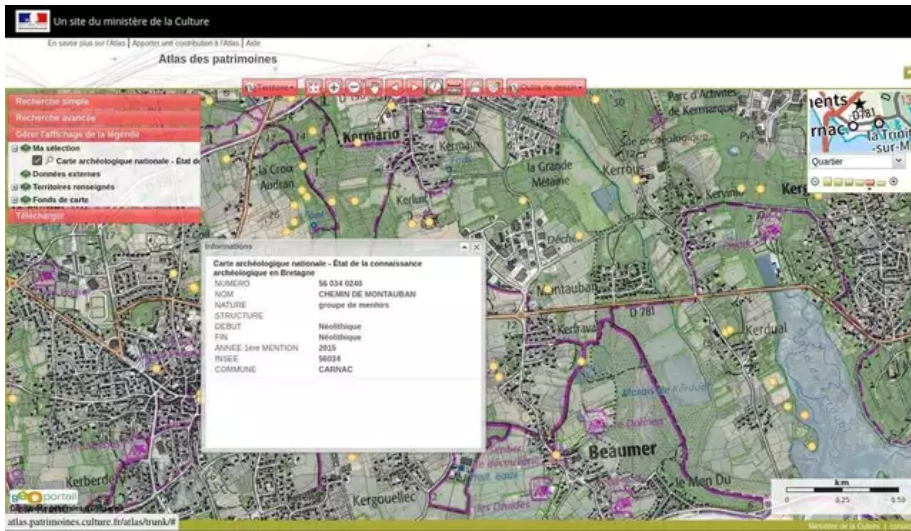
N°2 Éric Zeproust visé par un jet d'algues par un cycliste...

N°3 Theix-Noyalto : un accident à la suite d'un malaise

N°4 Trois patrouilles et un hélicoptère... De gros moyens...

N°5 Un homme de 43 ans meurt renversé à la sortie d'une...

Quiz et jeux



Le site de Montauban est référencé sur l'Atlas des patrimoines, établi par la Drac. Il a son propre numéro, est codifié. © Ouest France

Le hic, c'est que cette zone, située aux abords du tumulus Saint-Michel, était référencée depuis 2015 sur l'Atlas des patrimoines, un catalogue en ligne établi par la Drac, recensant les sites archéologiques présents. « C'est un site également fait pour que les élus aillent le consulter, pour tout permis de construire », souligne Christian Obeltz.

Le site de Montauban figurait par ailleurs sur la liste indicative du [projet d'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco](#), qui concerne 397 mégalithes des rives de Carnac et du Morbihan, répartis sur 27 communes.



Après des fouilles menées par l'Inrap en 2015, il avait été découvert sur le site de Montauban 39 petites stèles, dont certaines parmi les plus anciennes de Bretagne, au sein d'un muret. © Archives Ouest France

Un intérêt historique connu

L'intérêt historique du site de Montauban était pourtant connu. En décembre 2014, la même SAS Au marché des Druides avait fait une demande de permis de construire. La préfecture du Morbihan avait alors demandé, par arrêté, [un diagnostic archéologique](#). « En raison de leur localisation, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique », justifiaient alors les services de l'État.

Le rapport de l'Inrap (Institut national de recherches archéologiques préventives), qui résultait des fouilles, avait conclu à la découverte probable « d'un alignement mégalithique inédit », en avril 2015. Le site comprenait deux files de petites stèles en granit, se déployant chacune sur une cinquantaine de mètres de long.



Quiz. Les photographes et les photographies célèbres

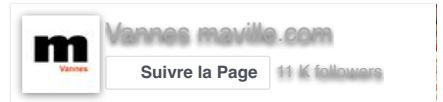


Quiz. 10 questions sur les éléphants



Quiz. L'amitié dans la littérature

Tous les quiz



Le permis de construire avait alors été retoqué. « **Les petits menhirs du chemin de Montauban constituaient sans doute l'un des ensembles de stèles les plus anciens de la commune de Carnac, à en juger par les datations carbone 14 obtenues en 2010 sur le site voisin de la ZA de Montauban** », précise Christian Obeltz. Elles ont aujourd'hui disparu.



La zone de Montauban, aujourd'hui. © Ouest France

Dans ces conditions de proximité avec un site désormais identifié, comment un nouveau permis de construire a-t-il pu être déposé, et surtout accepté ? Contacté, le maire de Carnac, Olivier Lepick indique ne pas avoir été au courant que la zone était référencée, et renvoie vers la Drac. « **Le permis de construire est accordé par la mairie et les services de l'État**, indique celui qui est également prouident de Paysages des mégalithes, qui porte le dossier de candidature au patrimoine mondial de l'Unesco. **Nous sommes extrêmement attentifs à ce genre de choses, nous regardons les zones de pré-inscription archéologique. Dans ce dossier, de notre côté, nous avons respecté scrupuleusement la législation.** »



Les stèles, au sein du mur en pierre, tels qu'elles avaient été identifiées par l'Inrap, en 2015. Ici, sur une photo d'archives. © Ouest France

« Si on avait su, on aurait fait autrement ! »

L'affaire semble en effet complexe. Selon la mairie, la Drac avait placé le site en zone de prescription dans l'ancien Plan d'occupation des sols (POS). Mais pas dans l'actuel Plan local d'urbanisme (PLU).

De son côté, le gérant de la SAS, Stéphane Doriel, veut, lui montrer « **sa bonne foi** » : « **J'ai déposé un permis de construire, qui a été instruit, affiché, qui a purgé les délais de recours. Aucun service, aucun document ne nous a jamais avertis d'une prescription**, explique-t-il. **Je ne suis**

pas archéologue, je ne connais pas les menhirs ; des murets, il y en existe partout. Si on avait su cela, on aurait fait autrement, évidemment ! » Le précédent permis de construire avait été refusé, selon lui, non à cause de ces menhirs, mais pour une problématique de zone humide. La Drac n'a pas pu être contactée, en ce début de semaine.

« La loi est formelle : toute destruction d'un site archéologique est passible d'une lourde amende », rappelle Christian Obeltz. Qui avait déjà alerté la Drac en 2013 sur un permis de construire délivré à l'emplacement du tertre de Lann Granvillarec, un petit tumulus, figurant lui aussi sur les sites mégalithiques retenus dans le projet de classement à l'Unesco. À l'époque, les travaux avaient été arrêtés. La maison avait été déplacée.

Sibylle LAURENT. Ouest-France

Retrouvez d'autres actus sur les communes de :

[Auray](#) [Carnac](#) [Lorient](#) [Ploërmel](#) [Pontivy](#) [Vannes](#)

Donnez votre avis



Abonnez-vous 1<sup>er</sup> mois offert

Acheter le journal du jour



## Les avis des internautes

\* Votre commentaire...

En cochant cette case, j'accepte et je reconnais avoir pris connaissance des **conditions générales d'utilisation** et de **la politique de données personnelles**.

Envoyer

Vos données personnelles font l'objet d'un traitement informatique par la société Additi Multimedia, sur le fondement de l'exécution d'un contrat et sont utilisées notamment pour prendre en compte, modérer et répondre à vos commentaires sur les contenus mis en ligne sur le site. Elles seront conservées conformément à notre politique de données personnelles, sauf dispositions légales particulières. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et de portabilité, en vous adressant directement à [pdp@sipa.ouest-france.fr](mailto:pdp@sipa.ouest-france.fr) ou par courrier à "Délégué à la Protection des Données Personnelles SIPA Additi Multimedia - ZI Rennes Sud-Est, - 10 rue du Breil - 35051 Rennes cedex 9". Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. **En savoir plus**



Anonyme 20220211144901

ABERRATION, SACRILÈGE, PROFANATION. Comment une entreprise peut-elle oser s'en prendre à ce patrimoine vieux plusieurs milliers d'années, juste pour y construire un hangar en tôle et en béton qui ne sera qu'éphémère. Le Maire de Carnac devrait s'imprégner un peu plus de notre Bretagne et prendre conscience que ce qu'il a entrepris en détruisant ces mégalithes, ne peut pas être la décision d'un Breton, mais celle d'un parachuté. Il devrait avoir honte.

Réagir à cet avis

Donnez votre avis



### RUBRIQUES SITE MAVILLE

[Accueil](#)

[Info](#)

[Sport](#)

[Restaurants](#)

[Cinéma](#)

[Sorties](#)

[Jeux](#)

[Shopping](#)

[Météo](#)

[Pratique](#)

[Bons plans du jour](#)

[Devenez annonceur](#)

[Cookies](#)

[Données personnelles](#)

[Mentions légales](#)

[Plan du site](#)

[Contact](#)

[Modifier le consentement](#)

### SITES OUEST-FRANCE

Ouest-France  
Ouest-France Auto  
Ouest-France Immo  
Ouest-France Emploi  
Ouest-France Solidarité

Incubateur OFF7  
Comparateur Assurances  
Infocale  
Bons plans Ouest-France  
Commerces Ouest-France  
Comparateur de produits  
Codes promo

Angers Brest Caen Clermont-Ferrand Le Mans Lille Lorient Marseille Montpellier Nantes Nice Nîmes Quimper Rennes Toulon Tours  
Dinan Fougères Guingamp Lannion-Perros Ploermel Pontivy Redon Saint-Brieuc Saint-Malo Vitré



Les applications mobiles **Ouest-France** disponibles en téléchargement

**maville**

par

ouest  
france 

© Copyright maville.com | WEB66

